

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 21 Février 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation :

16/02/2023

Date de l'affichage de la
délibération :

**Objet : Archivage
numérique : avenant à la
convention de service
commun de l'innovation
numérique du territoire
avec la CoVe**

L'an deux mille vingt-trois le 21 février à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD, Fabien RIME.

Absents excusés : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Excusés ayant donné pouvoir : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Secrétaire nommé : Monsieur BATAILLER

RAPPORTEUR: M. le Maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du ---, portant adhésion au service commun de l'innovation numérique du territoire de la CoVe,

Vu le projet d'avenant à la convention du service commun de l'innovation numérique du territoire, proposé aux communes pour bénéficier d'une prestation d'archivage numérique,

Considérant l'opportunité pour la commune de recourir à cette nouvelle prestation,

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER le projet d'avenant à la convention de service commun de l'innovation numérique du territoire, portant adhésion au nouveau volet n°5 : « archivage électronique ».

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à signer ledit avenant, et tous actes s'y afférent.

Fait et délibéré par les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Bruno BATAILLER



Le Maire, Bernard MONNET

